



Fonction- Ressources en éducation pour la santé : quel bilan ?



Septembre 2009

Propos introductifs



- **Fonction- ressources dans une optique régionale (CRS) = financé par le GRSP (or réalité plus complexe)**
- **Fonction- ressources déclinée aux niveaux départementaux et régional = des similitudes mais 9 réalités différentes (pas un discours, ni une pratique)**
- **Bilan et non évaluation : pas outillé pour cela et trop récent**
- **Limité à EPS mais mention de la fonction – ressource CRIPS**

Sommaire



1. La fonction- ressources : de quoi s'agit-il ?
 - A. Une mission historique
 - B. Le cahier des charges
 - C. Finalités
 - D. Pole régionaux de compétences
 - E. Une logique de réseaux

2. Les financements
3. L'articulation départemental / régional
4. **Quelle plus-value ?**
5. Des évaluations ?
6. **Les chantiers en cours**
7. Préconisations

1. La fonction- ressources : de quoi s'agit-il ?



- Apporter un soutien aux professionnels et bénévoles souhaitant réaliser des **actions de prévention ou de promotion de la santé**
- en mettant à leur disposition un certain nombre de ressources :
 - Documents d'information et de sensibilisation,
 - Données bibliographiques
 - Outils pédagogiques

1. La fonction- ressources : de quoi s'agit-il ?



- + Dans toutes les structures ayant elles-mêmes une pratique d'intervention importante, conseil dans l'élaboration et à la mise en place d'actions
(« accompagnement méthodologique »)
- Depuis leur origine, le réseau d'éducation pour la santé) a eu ces aspects parmi ses principales missions mais avec des réalités et des financements disparates (CG, une subvention de fonctionnement versée par la DGS...)

1. La fonction- ressources : de quoi s'agit-il ?



Même **logique de renforcement des compétences**
des acteurs de terrain =>

Formations : initiales ou continues,

Mais facturées aux commanditaires, en tant que
prestations de service.

1 exception : formation universitaire en complément de
financement (pour FRAES siège)

La fonction- ressources de quoi s'agit-il ? une reconnaissance



SREPS (Schéma Régional d'Education pour la Santé) => les services de l'Etat + Assurance Maladie (dans le cadre du GRSP), font le choix de soutenir ce positionnement spécifique des associations /comme structures ressources pour les autres opérateurs de terrain.

- en **2006** : enveloppe financière dédiée
- En 2007 puis 2008, mention au sein même du cahier des charges des appels à projets

(porteurs de projets savent qu'ils peuvent trouver un soutien au montage de leurs actions auprès des associations régionales et départementales)

La fonction- ressources de quoi s'agit-il? une reconnaissance



- (2007) Parallèlement, le GRSP élabore un **document de cadrage et d'harmonisation de cette fonction ressources**
- Ce cahier des charges = le cadre de référence des missions de pôle ressources assurées.
- Est acté le principe du financement de **projets** « **fonctions ressources** » spécifiques et distincts des **projets** portant sur **la mise en œuvre d'actions de santé publique** déclinés à partir du Plan Régional de Santé Publique.

La fonction- ressources de quoi s'agit-il? le cahier des charges



- Ce cahier des charges comporte **4**
missions
 - documentation,
 - information, communication / études, observation, gestion de l'information
 - accompagnement méthodologique
 - coordination de réseaux

La fonction- ressources de quoi s'agit-il? le cahier des charges



- déclinée en un certain nombre d'activités possibles,
- à mettre ou non en œuvre selon
 - les besoins locaux
 - les moyens humains et financiers disponibles.
- Chaque année, les structures s'engagent vis-à-vis du GRSP sur un certain nombre d'actions concrètes contribuant à la mise en œuvre de ces 4 missions.

La fonction- ressources de quoi s'agit-il?

le cahier des charges



Fonction 1 : DOCUMENTATION « guidée »/
information et communication sur cette
ressource documentaire

Rappel des objectifs : prendre en compte et
satisfaire les besoins en
information/documentation exprimés par une
accessibilité géographique et horaire de la
documentation (disponibilité minimale sous
forme de permanences ou rendez-vous),
complétée d'un accueil de qualité pouvant
évoluer vers un accompagnement de premier
niveau (repérage/ clarification des besoins du
demandeur).

1.1 Faciliter l'accès à l'information et à des documents de diffusion valides,

400 demi journées d'ouverture sur le site principal. 1000 personnes accueillies

2- Contribution à l'enrichissement de la base de données régionale Outilthèque par la création de fiches descriptives des outils pédagogiques disponibles sur l'Isère.

20 fiches sur l'année

2- Mettre à disposition des documents d'analyse

Acquisition de 15 ouvrages nouveaux



La fonction- ressources de quoi s'agit-il? le cahier des charges



- Fonction 2 : « OBSERVATION - ETUDE - GESTION DE L'INFORMATION »
- Rappel des objectifs : Proposer au public un **accès accompagné aux ressources** statistiques et bases de données locales et régionales existantes /
- **faire connaître l'offre régionale en matière** d'observation et d'indicateurs socio-sanitaires, assurer un premier niveau d'appropriation par les demandeurs des outils existants tant en matière de données de santé que d'évaluation.

Participation sur demandes du GRSP ou services de l'Etat aux enquêtes locales ou régionales et contribution à l'enrichissement des bases de données



Proposer un accès accompagné aux ressources statistiques et bases de données locales et régionales existantes

Existence d'un espace dédié et adapté à la consultation du fonds documentaire et à l'accueil physique

2.3- Organisation d'apéros santé dans l'année pour débattre avec une vingtaine d'acteurs locaux d'un outil ou un ouvrage et de ces possibilités d'utilisation.

3 apéros santé dans l'année avec une fréquentation de 15 à 20 acteurs départementaux.

La fonction- ressources de quoi s'agit-il? le cahier des charges



- Fonction 3 : « AIDE METHODOLOGIQUE / ACCOMPAGNEMENT
- Rappel des objectifs : **aider les acteurs** de prévention à **se professionnaliser et à s'adapter**
- aux exigences des institutions en matière de méthodologie de montage de projet (diagnostic, état des lieux, objectifs et évaluation précis),
- aux exigences de qualité méthodologique de leurs modes d'intervention,
- aux exigences en évaluation des actions.

1- Mettre à disposition des outils pédagogiques, conseiller et promouvoir l'utilisation de ces outils dans le respect des valeurs et méthodes en éducation pour la santé

Promotion de 80 outils

Offre d'appuis méthodologiques collectifs **courts**

Organisation de 2 demi-journées de soutien méthodo sur un aspect précis (évaluation, construction d'un outil...) + 2 demi-journées d'appui "généraliste" ds le cadre du prochain APP du GRSP + 2 demi-journées de découverte d'outils pédagogiques



La fonction- ressources de quoi s'agit-il? le cahier des charges



Fonction 4 : « COORDINATION départementale ou infra- départementale/ mise en RESEAUX de promoteurs et/ou d'actions

- Rappel des objectifs : chaque fois que ce besoin existe en terme de territoires ou de thématiques (priorités du PRSP), **identifier et rassembler les partenaires** ; contribuer à la concertation locale et coordonner des partenaires publics et privés concernés par l'éducation pour la santé dans chaque département au bénéfice de la population locale.

2- Participer au sein de la maison d'arrêt aux commissions pluridisciplinaires et santé tout au long de l'année

1- Organiser 4 rencontres départementales afin de favoriser l'échange sur les pratiques des professionnels et de réfléchir au maillage territorial

Participer au COPIL du projet d'incitation au dépistage du cancer du sein avec les femmes en insertion "Du temps pour sa santé"



La fonction- ressources de quoi s'agit-il?

Focus sur la FR Régionale



- *Au niveau régional :*
 - *Un travail de structuration et de déclinaison opérationnelle assez récent et en progression 2008-2009*
 - *Une clarification des actions menées*
 - *Une col-laboration avec le GRSP qui a entendu certaines de nos demandes :*
 - *réalisation de 5 diagnostics des besoins en éducation pour la santé pendant l'année N ;*
 - *Le financement de notre participation au réseau FRAES*

La fonction- ressources de quoi s'agit-il? Les finalités



Favoriser l'élaboration et la mise en œuvre d'actions d'éducation pour la santé et/ou de promotion de la santé de la meilleure qualité possible, par

- **la mise à disposition** aux opérateurs (y compris les nôtres)
- des ressources nécessaires (ressources bibliographiques, outils pédagogiques, accompagnement méthodologique en EPS, appui au montage de dossiers de réponse aux APP...),

La fonction- ressources de quoi s'agit-il? les finalités



soit

- en direct (siège des structures)
- par l'intermédiaire de pôles ressources décentralisés « labellisés » portés par des institutions partenaires (type ville...)
- ainsi que par **la professionnalisation des acteurs** (formations initiales et continues / journées d'échanges...);

Opportunité pour favoriser la mise en lien d'opérateurs avec d'autres opérateurs, avec d'autres centres ressources, des élus...

La fonction- ressources de quoi s'agit-il? les pôles régionaux de compétences



En terme de nature et de finalité, d'autres activités du réseau FRAES s'inscrivent toutefois aussi dans cette logique de pôle-ressources ;
ce sont celles mises en œuvre au titre des programmes financés par l'INPES pour le **développement des pôles régionaux de compétence**,

La fonction- ressources de quoi s'agit-il? les pôles régionaux de compétences



- Issus de l'application des SREPS (schémas régionaux d'éducation et de promotion de la santé)
- Mise en œuvre de **l'offre de services du réseau** régional d'éducation pour la santé de Rhône-Alpes comme pôle de compétences régional et départemental au service des acteurs de la région Rhône-Alpes.
- 4e année de développement / financement de l'INPES, (via un AAP annuel)

La fonction- ressources de quoi s'agit-il? les pôles régionaux de compétences



- Associe plusieurs dimensions transversales constitutives de la fonction de pôle ressources (documentation, formation, communication...) dans la continuité des actions développées à l'occasion des programmes précédents,
- et des programmes de promotion de la santé en cohérence avec les priorités du PRSP Rhône-Alpes : « Renforcement de la promotion de la santé sur les territoires défavorisés » et « Promotion de l'éducation pour la santé en entreprise ».

Une logique de réseau



- **Reconnaissance par le GRSP** (compétences développées de longue date dans nos associations)
- **Signe** : des financements dédiés (depuis 2006, au bénéfice d'un nombre plus large d'usagers) **un très bon sens.**
- **MAIS** désigner nos associations comme structures ressources => pas
 - les seuls compétents sur notre territoire,
 - ni les plus compétents sur tous les champs concernés par l'éducation pour la santé

Une logique de réseau



- Ex. Isère : suite au CDC , une des premières activités engager un état des lieux étendu, sur l'ensemble des autres lieux ressources documentaires
 - de façon à mieux connaître ce que fait chacun
 - pour pouvoir mieux ré-orienter et davantage mutualiser entre services qui ont souvent des spécificités thématiques, populationnelles ou territoriales
- **une logique de développement de réseau** important à promouvoir.
- Capacité à identifier et à mobiliser l'ensemble des ressources existantes qui fait la plus-value du réseau EPS

2. Les financements



- GRSP et INPES
- GRSP :
 - de 38 000 à 78 000 € / annuel
 - = entre 2008 et 2009
 - ↗ pour Ardèche et Ain (mais antenne)
 - ↗ pour la FRAES-siège 122 à 160 000 (mais aucun programme partagé => perte)

2. Les financements



- 1 acompte 30 % N-1 (1^o trimestre)
- Négociations février-juin
 - Avant le CA : propositions et instructions (commande (ETP) et précisions)
 - Après le CA : une enveloppe => adaptation des objectifs et des moyens.
- Signature juillet
- Versement solde septembre... mais pas pour tous



2. Les financements

Pourquoi faut-il des financements dédiés à la fonction ressources :

- meilleure **connaissance des autres structures** ressources en EPS du territoire =>
 - une meilleure capacité de réorientation des demandes que nous ne sommes pas les mieux à même de traiter ;
 - une valorisation de ces lieux ressources partenaires ;
- permettre le financement de rencontres initiales pour explorer avec des partenaires la pertinence de **nouvelles actions** à mettre en œuvre.

2. Les financements



- (trop petite...) disponibilité pour répondre à des demandes/besoins qui peuvent émerger en cours d'année, d'accompagnement méthodologique ;
- quelques (là encore trop petits...) moyens pour assurer la promotion de cette plate-forme de services, c'est-à-dire faire connaître les ressources que nous proposons aux opérateurs et leurs modalités d'accès.



3. L'articulation départemental / régional

- Difficile dans la mesure où il y a 9 interlocuteurs (exemple des indicateurs) => chacun ne mets pas les mêmes items derrière les FR.
- Mais existence d'une construction de la complémentarité avec échanges entre les niveaux régionaux et départementaux :
 - accompagnement méthodologique : renvoi aux départements
 - compétence régionale en ETP : renvoi des départements

3. L'articulation départemental / régional



La documentation :

- Diffusion départementale sauf pour le VIH, hépatite et IST (parce que le CRIPS est hébergé par la FRAES)
- Peu d'acquisition départementale (budget limité)
- Principe de subsidiarité
- Disparités entre les départements : nombre de personnels, affectation de ce personnels (temps très partiel, budget etc...)



3. L'articulation départemental / régional

- Base documentaire partagée (*financements INPES – Pole de compétence + GRSP*)
- Une « outil thèque » (*financements INPES – Pole de compétence*) = > chacun peut localiser les outils disponibles + est informé de la création d'un nouvel outil (via flux RSS)

4. Quelle plus-value ?



- Réponse adaptée
 - aux demandes de terrain
 - aux besoins des professionnels et structures
- Espace de liberté pour les acteurs (pas plaquer un programme imaginé en n-1 dans le cadre d'un appel à projet pour essayer de le faire rentrer dedans)
- Ouvrir de nouveaux champs (demande expresse du GRSP) Pendant longtemps, pour travailler un nouveau champ... c'était difficile, aujourd'hui on expérimente aussi des choses avec les pôles ressources, travail auprès des Esat, Chrs, centres sociaux...

4. Quelle plus-value ?



- **Légitimer un travail** de diffusion documentation, conseil méthodologique et activité de coordination... Ensuite on peut développer un programme sur un territoire, avec une structure.
- une **approche polymorphe** (et non thématique)
- **Réactivité** (maillage territorial et personnel présent)
- Réponse à différents échelons territoriaux pour différents acteurs (association de quartier => coordination régionale des familles rurales)
- Mise en lien entre acteurs (et des moyens pour cela – même si limités)

5. Des évaluations ?



Evolution au cours des dernières années :

- ↘ demandes relatives aux outils (développement d'internet et possibilité de téléchargement)
- ↘ des demandes documentaires (utilisation croissante des moteurs de recherche et développement des bases de données en ligne).
- ↘ demandes tél. ou visites mais ↗ simultanée des demandes par mail
- ↗ Demande d'accompagnement méthodologique

5. Des évaluations ?



- Non ni globalement, ni systématiquement :
 - Fonction ressource « type » assez récente (pas de formalisation jusqu'en 2008...)
 - Mise en place d'outils de suivi (à améliorer) pour permettre à terme une évaluation
 - Chantiers en cours
- Oui dans certains départements (73) via une enquête sur les attentes des utilisateurs et partenaires et sur certains objectifs opérationnels : ex évaluation déménagement, inauguration , lettre mensuelle d'information, présentation outils...
- Oui pour le Rhône 2 fonctions évaluées sur 4 (<http://www.adestr.asso.fr/>)

5. Des évaluations ?



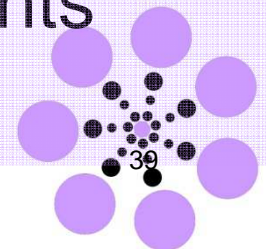
Savoie : a permis de redéfinir les missions de l'association

1. **Lieu d'accueil** des professionnels et du grand public pour la diffusion **documentaire** ;
2. **Ressource pour les adhérents et les partenaires** : conseil méthodologique, mise à disposition de compétences et d'outils ;
3. **Lieu de coordination** et de complémentarité : articulation du « qui fait quoi » ;
4. **Une fonction Observation –Communication** : mise en place de mailings spécialisés, état des lieux de la promotion de la santé en Savoie.

Analyse des résultats

Préconisations (1/3)

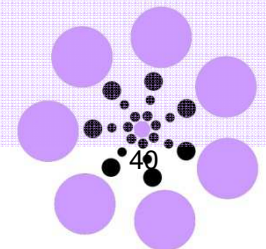
- ✓ Améliorer l'utilisation « croisée » des 4 services docs, méthodo, outils, prestations
- ✓ Améliorer la couverture territoriale
- ✓ Développer les activités en terme d'accès, d'adaptation, de fréquence et de diversification de l'offre
- ✓ Justifier et corriger les dysfonctionnements



Analyse des résultats

Préconisations (2/3)

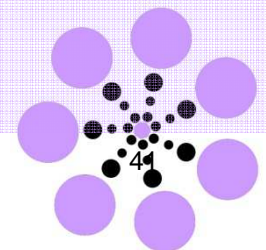
- ✓ Améliorer la communication par une newsletter
- ✓ Un **site internet + inter-actif** permettant de toucher et travailler à distance avec des acteurs peu mobiles
- ✓ Promouvoir l'adhésion qui facilite une meilleure utilisation des services
- ✓ Diversifier les docs et outils en renforçant les partenariats avec les autres



Analyse des résultats

Préconisations (3/3)

- ✓ Conventionner avec les autres pôles ressources et utiliser des fiches de liaison
- ✓ Renforcer et formaliser les orientations
- ✓ Obtenir + de moyens humains pour développer les conseils méthodologiques
- ✓ Développer des offres de formation courtes pour les groupes d'acteurs homogènes (*institutions, professions, territoires ...*)



6. Les chantiers en cours



- En cours (octobre 2009) : une visibilité régionale globale :
 - définition d'indicateurs communs aux départements (PPD/IC)
 - pilotage régional (GRSP –Siège) et lien avec les départements
 - À venir (novembre 2009) une harmonisation en amont au sein du réseau pour la FR 2010
 - Problématique de l'articulation institutionnelle départemental /régional

7. Des préconisations



➤ GENERALES

- Pensez la couverture du territoire (lieux éloignés – antennes)
- Une offre/demande « homogène », cohérente mais qui ne gomme pas l'identité de chacun)
- Accompagnements méthodologiques plus poussés (évaluation)
 - mais demande d'une rétribution aux bénéficiaires,
 - (paradoxe entre exigence méthodologique et les moyens alloués)

7. Des préconisations



INTERNES

- Continuer le travail de mise en réseau (articulation à mieux préciser et formaliser)
 - Articulation région/département avec les autres pôles ressources (ORS) (très inégale)
- Une meilleure communication externe (sans nier les difficultés de positionnement)
- Renforcement de la mutualisation des compétences pour des offres transversales (spécialisations sur des thématiques ou outils...)

7. Des préconisations



- Optimiser complémentarité entre pole de compétences et CDC Fonction Ressources pour proposer, au même titre que l'offre régionale de formation une offre homogène (selon moyens humains bien sûr...)
- À terme une évaluation globale de la fonction ressources sur la région (**mais** cela supposerait une plus grande homogénéité (CDC, communication...))

7. Des préconisations



FINANCIERE

- Une approche en lien avec la réalité des actions (ex. de la FR CRIPS)
- Le financement de la structure et des postes transversaux (secrétaire, comptable, informaticien, directeur) en dehors de la fonction – ressource (ou clairement comme fonction ressource)
- Pas de fléchage systématique en amont de tous les financements dès le mois de janvier (conserver une possibilité d’être pour les opérateurs une ressource sur laquelle ils savent pouvoir compter, même s’ils n’ont pas fait leur demande d’appui en année « n-1 »...)

7. Des préconisations



FINANCIERE

- Nécessité absolue de poursuivre, voire de renforcer les temps d'échanges, de partage entre les échelons régional et départemental (⇒ nécessité des financements correspondants)

En guise de conclusion très temporaire...



- ❖ Un **service** unique parce que **polymorphe et intégré**
- ❖ Une **fonction-socle** qui couvre un large éventail de service pour les promoteurs
- ❖ Une **mise en réseau** des réseaux et des acteurs
- ❖ Une très grande disparité nécessitant un travail **d'homogénéisation** ...qui intègre les spécificités territoriales
- ❖ Un nécessaire financement des **fonctions transversales**
- ❖ Une **col-laboration à renforcer** entre promoteurs et financeurs



MERCI...

et

à l'écoute de vos questions...